FICHE SIGNALÉTIQUE



1. Identification

Identificateur de produit SuperU® Stabilized Nitrogen Fertilizer

Autres moyens d'identification

Code du produit KAS_SuperU_CA_FR

Usage recommandé Engrais.

Restrictions d'utilisation Utiliser conformément aux recommandations du fournisseur.

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fabricant/fournisseur Koch Agronomic Services, LLC

4111 E 37th St N

Wichita, KS 67220 États-Unis kochmsds@kochind.com

1.866.863.5550

No de téléphone d'urgence Pour une urgence chimique

Appeler CHEMTREC jour et nuit États-Unis/Canada – 1.800.424.9300

Mexique - 1.800.681.9531

À l'extérieur des États-Unis/Canada - 1.703.527.3887

(les appels à frais virés sont acceptés)

2. Identification des dangers

Dangers physiquesNon classé.Dangers pour la santéNon classé.Dangers environnementauxNon classé.

Éléments d'étiquetage

Symbole de danger Aucune.

Mention d'avertissement Aucune.

Mention de danger Le mélange ne satisfait pas les critères de classification.

Conseil de prudence

Prévention Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Intervention Se laver les mains après l'usage.

Stockage Conserver à l'écart de matières incompatibles.

Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.

Autres dangersAucuns connus.RenseignementsSans objet.

supplémentaires

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Urée		57-13-6	60 - 100
Colorant non dangereux		Breveté	< 3
Dicyandiamide		461-58-5	0.5 - 1.5
Triamide N-(n-butyl)-thiophosphorique		94317-64-3	< 0.1

SuperU® Stabilized Nitrogen Fertilizer

915302 Version n°: 01 Date de révision: - Date de publication: 02-Mai-2016

1 / 8

N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	< 0.1
Composant non dangereux	Breveté	< 0.1

Remarques sur la composition

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume. Le texte intégral de toutes les mentions H est présenté en Section 16.

Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de la spécification du produit ou des valeurs NPK (azote, phosphore, potassium). La teneur en NPK se trouve sur les bons de commande indiqués, les factures des clients ou les feuilles de spécifications du produit obtenues du fournisseur.

4. Premiers soins

Inhalation Sortir au grand air. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec la peau Laver les zones de contact à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une irritation se

développe et persiste.

Contact avec les yeux Poussière dans les yeux : Ne pas se frotter les yeux. Rincer immédiatement â grande eau pendant

au moins 15 minutes. S'ils s'enlèvent facilement, retirez les verres de contact. Consulter un

médecin si l'irritation persiste après le lavage.

Ingestion Rincer soigneusement la bouche. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Contact avec les yeux: Les symptômes peuvent inclure irritation, rougeur, écorchement de la cornée et déchirure.

Contact avec la peau: Risque d'irritation cutanée modérée.

Les poussières peuvent irriter les voies respiratoires et entraîner une irritation de la gorge et la

toux.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Traiter de façon symptomatique.

Informations générales S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

Agents extincteurs inappropriés

Aucuns connus.

Dangers spécifiques du produit dangereux

L'urée est incombustible dans la plupart des conditions. Cependant, en cours d'incendie, elle peut dégager des gaz irritants/toxiques. Les poussières peuvent s'enflammer à des températures très élevées, mais leur explosion est peu probable (température d'ignition minimale (nuage) = 900 °C).

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie. Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles de

comportement générales pendant un incendie de l'entreprise.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Eloigner les conteneurs du lieu de l'incendie si vous pouvez le faire sans risque. Utiliser de l'eau pulvérisée pour prévenir la formation de poussières, absorber la chaleur, refroidir les récipients et protéger les matières exposées à l'incendie.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Éviter l'inhalation de poussières et le contact avec la peau et les yeux. S'assurer une ventilation adéquate. Porter un vêtement de protection approprié. Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Éviter la formation de poussière. Recueillir la matière mécaniquement et la mettre dans des récipients adéquats à fin d'élimination. S'il est nécessaire de balayer une zone contaminée, utiliser un agent de suppression de poussière qui ne réagit pas avec le produit. Après retrait, rincer abondamment et en profondeur la surface contaminée avec de l'eau.

Précautions relatives à l'environnement

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer l'eau. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

SuperU® Stabilized Nitrogen Fertilizer SDS Canada 2/8 Date de publication: 02-Mai-2016

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter l'inhalation de poussières et le contact avec la peau et les yeux. Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée. Respecter les bonnes pratiques d'hygiène personnelle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit frais et sec. Conserver le récipient bien fermé. Conserver à l'écart de matières incompatibles. L'entreposage à long terme à des températures supérieures à 36 °C (100 °F) peut avoir des effets négatifs sur l'efficacité de produits qui contiennent du triamide N-(n-butyl)-thiophosphorique.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Туре	Valeur	Forme
Poussière (CAS -)	TWA	3 mg/m3	Particules inhalables.
		10 mg/m3	Particules inhalables.

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Туре	Valeur	Forme
Poussière (CAS -)	TWA	3 mg/m3	Particules inhalables.
		10 mg/m3	Total des particules.

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée

Composants	Туре	Valeur	Forme
Poussière (CAS -)	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	Poussières totales.

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Туре	Valeur	Forme
Poussière (CAS -)	TWA	3 mg/m3	Particules inhalables.

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Туре	Valeur	Forme
N-Méthyl-2-pyrrolidone (CAS 872-50-4)	TWA	400 mg/m3	
Poussière (CAŚ -)	TWA	3 mg/m3 10 mg/m3	Particules inhalables. Inhalable

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Туре	Valeur	Forme
Poussière (CAS -)	TWA	10 mg/m3	Poussières totales.

Valeurs biologiques limites

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillo n	Temps d'échantillonnag e	
N-Méthyl-2-pyrrolidone (CAS 872-50-4)	100 mg/l	5-hydroxy-N-m éthyl-2-pyrrolid one	Urine	*	

^{* -} Pour des détails sur l'échantillonnage, veuiller consulter le document source.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Assurer une ventilation générale et localisée appropriée. Respecter les valeurs limites et réduire au minimum le risque d'inhalation de poussières.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des En cas de risque de contact : Porter des lunettes de protection contre la poussière. yeux

SuperU® Stabilized Nitrogen Fertilizer SDS Canada Date de publication: 02-Mai-2016

Protection de la peau

Protection des mains En cas de risque de contact : Porter des gants de protection. Les gants appropriés peuvent être

indiqués par le fournisseur de gants.

Aucune protection de la peau n'est habituellement nécessaire dans des conditions normales Autre

d'utilisation. Prendre des mesures de précaution pour éviter le contact cutané, en conformité avec

de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en-dessous **Protection respiratoire**

des limites d'exposition recommandées (où applicable) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition ne sont pas établies), un respirateur homologué doit être porté. Porter une protection respiratoire à adduction d'air si les concentrations d'exposition sont inconnues. Si la ventilation est inadéquate ou s'il y a un risque d'inhalation de poussières, utiliser un appareil

respiratoire avec un filtre à particules.

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire. **Dangers thermiques**

Considérations d'hygiène

générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

9. Propriétés physiques et chimiques

Bleu. Granulés. **Apparence**

État physique Solide. Granulés. **Forme** Couleur Bleu.

Légère odeur sulfureuse Odeur

Seuil olfactif Non disponible.

7.2 (10 % dans l'eau)

Point de fusion et point de

congélation

135 °C (275 °F) Se décompose

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition Sans objet.

Point d'éclair Non disponible. Taux d'évaporation Sans objet. Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Inflammabilité (solides et gaz)

Limites d'inflammabilité -

inférieure (%)

Sans objet.

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

Sans objet.

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Non disponible.

Tension de vapeur Sans objet. Densité de vapeur Sans objet.

1.32 Densité relative

Solubilité

Solubilité (eau) soluble

Coefficient de partage

n-octanol/eau

Non disponible.

Température Non disponible.

d'auto-inflammation

Température de décomposition Non disponible. Non disponible. Viscosité

SuperU® Stabilized Nitrogen Fertilizer 915302 Version n°: 01 Date de révision: - SDS Canada

4/8

Date de publication: 02-Mai-2016

Autres informations

Densité 47.00 livres/pied3 Non explosif. Propriétés explosives Propriétés comburantes Non oxydant.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

Stabilité chimique Stable aux températures normales.

Risque de réactions

dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter Températures extrêmes.

Matériaux incompatibles Acides. Agents réducteurs forts. Les agents oxydants forts.

Produits de décomposition

dangereux

Pendant la combustion : Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Les concentrations élevées de poussière peuvent irriter la gorge et l'appareil respiratoire et

entraîner de la toux.

Contact avec la peau Les poussières peuvent irriter la peau. Les poussières peuvent irriter les yeux. Contact avec les yeux Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Ingestion

Les symptômes correspondant

aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Les symptômes peuvent inclure irritation, rougeur, écorchement de la cornée et déchirure.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Dicyandiamide (CAS 461-58-5)	
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin blanc de Nouvelle-Zélande	> 2000 mg/kg, 24 heures
Inhalation		
CL50	Rat Wistar	> 259 mg/m3, 4 heures
Orale		
DL50	Rat Wistar	> 10000 mg/kg
		> 7000 mg/kg
N-Méthyl-2-pyrrolidone (CAS 8	372-50-4)	

	•••
Δια	ALIE
~:5	juc

Cutané

DL50 Rat > 5000 mg/kg

Inhalation

CL50 Rat > 5.1 mg/l

Orale

DL50 Rat 3605 mg/kg

Triamide N-(n-butyl)-thiophosphorique (CAS 94317-64-3)

Aiguë

Cutané

DL50 > 2000 mg/kg Lapin

Inhalation

CL50 Rat Wistar > 2.1 mg/l, 4 heures

SuperU® Stabilized Nitrogen Fertilizer 915302 Version n°: 01 Date de révision: -

SDS Canada Date de publication: 02-Mai-2016

5/8

 Composants
 Espèces
 Résultats d'épreuves

 Orale
 DL50
 Rat Wistar
 > 2000 mg/kg

 Urée (CAS 57-13-6)
 Aiguë

 Orale
 DL50
 Rat
 14300 mg/kg

 Corrosion cutanée/irritation
 Peut provoquer une irritation par abrasion mécanique.

Irritation - corrosion - Cutanée

N-Méthyl-2-pyrrolidone (CAS 872-50-4) Résultat: Légèrement irritant.

Espèces: Lapin

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Peut provoquer une irritation par abrasion mécanique.

Œil

N-Méthyl-2-pyrrolidone (CAS 872-50-4) Résultat: Modérément irritant.

Espèces: Lapin

Période d'observation: 14 Jours

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée Non un sensibilisateur de la peau.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Ce produit n'est pas considéré comme un carcinogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.

Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **Toxicité pour certains organes** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration N'est pas un danger d'aspiration.

Effets chroniques L'inhalation fréquente de poussières sur une période prolongée accroît le risque de contracter des

maladies pulmonaires.

Autres informations On a noté aucun autre effet spécifique aigu ou chronique sur la santé.

12. Données écologiques

Écotoxicité

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible

sur l'environnement.

Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
Dicyandiamide (CAS 4	461-58-5)		
Aquatique			
Aiguë			
Algues	CE50	Selenastrum capricornutum (Pseudokirchnerella subcapitata)	2.04 g/l, 4 Jours
Crustacés	CE50	Daphnia magna	> 3177 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Lepomis macrochirus	> 1000 mg/l, 96 heures
		Oncorhynchus mykiss	7700 ppm, 96 heures
Chronique			
Crustacés	CL50	Daphnia magna	> 100 mg/l, 21 Jours
Poisson	CL50	Oryzias latipes	> 100 mg/l, 14 Jours

Composants **Espèces** Résultats d'épreuves N-Méthyl-2-pyrrolidone (CAS 872-50-4) Aquatique Crustacés NOEC Daphnia magna 12.5 mg/l, 21 Jours (concentration sans effet observé) Aiguë Algues CE₅₀ Scenedesmus subspicatus > 500 mg/l, 72 heures Crustacés CE50 Daphnia magna > 1000 mg/l, 24 heures CL50 Palaemonetes vulgaris 1107 mg/l, 96 heures Poisson CL50 Oncorhynchus mykiss > 500 mg/l, 96 heures Chronique Crustacés CL50 Daphnia magna 25 mg/l, 21 Jours Triamide N-(n-butyl)-thiophosphorique (CAS 94317-64-3) Aquatique Algues CE50 Selenastrum capricornutum 280 mg/l, 96 heures Crustacés CE50 Daphnia magna 290 mg/l, 48 heures CL50 Daphnia 350 mg/l, 48 heures Poisson CL50 Lepomis macrochirus 1140 mg/l, 96 heures

Urée (CAS 57-13-6)

Aquatique

Poisson CL50 Leuciscus idus > 6810 mg/l, 96 heures

Persistance et dégradation Données non disponibles.

Potentiel de bioaccumulation Données non disponibles.

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

N-Méthyl-2-pyrrolidone (CAS 872-50-4) -0.54 Urée (CAS 57-13-6) -2.11

Mobilité dans le sol Ce produit est soluble dans l'eau et peut se disperser dans le sol.

Autres effets nocifs Données non disponibles.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Ne pas laisser la substance

s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Détruire conformément à

toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Les recommandations pour l'élimination concernent le produit tel qu'il est fourni. L'élimination doit

se faire conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des

caractéristiques du matériau au moment de l'élimination.

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements

Date de publication: 02-Mai-2016

sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

14. Informations relatives au transport

TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et

Sans objet.

le recueil IBC

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Loi réglementant certaines droques et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux Cette fiche signalétique est conforme aux exigences du Règlement (CE) N° 1907/2006.

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Dicyandiamide (CAS 461-58-5)

Inventaires Internationaux

Pays ou région Nom de l'inventaire En stock (Oui/Non)* Canada Liste intérieure des substances (LIS) Non Canada Liste extérieure des substances (LES) Non États-Unis et Porto Rico Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi Non réglementant les substances toxiques)

*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Renseignements divers

Date de publication 02-Mai-2016 02-Mai-2016 Date de la révision

Version n° 03

Liste des abréviations

CL50: concentration létale, 50 %.

DL50: dose létale, 50 %.

CIRC: Centre international de recherche sur le cancer. Références

Rapport du NTP (National Toxicilogy Program) sur les cancérogènes

Avis de non-responsabilité

NOTE : Les informations fournies dans le présent document sont basées sur des données considérées comme exactes à la date de préparation de cette Fiche de données de sécurité (FDS) et ont été compilées conformément aux réglementations gouvernementales identifiant les catégories d'informations à fournir. Cette FDS ne doit pas être utilisée comme notice commerciale par le fabricant ou le revendeur. Aucune garantie expresse ou implicite n'est accordée quant à l'exactitude ou à la clarté des données et des informations de sécurité ci-avant. Aucune autorisation expresse ou implicite n'est accordée quant à l'exploitation d'une invention brevetée sans licence. Des informations supplémentaires peuvent être nécessaires pour évaluer d'autres applications du produit, y compris l'emploi du produit en association avec d'autres matières ou dans d'autres procédés que ceux spécifiquement indiqués. Les informations fournies quant aux risques éventuels associés au produit n'ont pas pour but de suggérer que l'utilisation du produit dans une application donnée entraîne nécessairement une exposition ou un risque pour les travailleurs ou le grand public. Aucune responsabilité n'est assumée par le fournisseur quant aux dommages ou blessures résultants d'une utilisation anormale, d'un non-respect des pratiques recommandées ou des risques inhérents à la nature du produit. Les acheteurs ou utilisateurs assument tout risque résultant de l'utilisation, de la conservation et de la manipulation du produit conformément aux lois et réglementations fédérales, nationales et locales, le cas échéant. Les acheteurs et utilisateurs du produit doivent avertir à son sujet tous leurs employés, agents, sous-traitants et clients utilisant ledit produit décrit dans cette FDS.

SDS Canada 915302 Version n°: 01 Date de révision: -Date de publication: 02-Mai-2016 8/8